

# Le relais ASSISTANTS MATERNELS PARENTS ENFANTS



Dispositif initié par la CAF, porté par la Ville, le RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels salariés du particulier employeur et des enfants qu'ils accueillent.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un assistant maternel et la liste actualisée.

De plus, le RAM accompagne les assistants maternels dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagnés dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le RAM est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant maternel.

**Pour le contacter :**  
Maison de la Petite Enfance  
41-45 rue Montessuy  
01 69 12 32 21

## LES AIDES FINANCIÈRES :

### Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF rembourse une partie de la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant et vos ressources. Un minimum de 174 euros vous est remboursé chaque mois, sans plafonds de revenu. Le maximum étant de 460,93 euros au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales à votre place pour l'emploi d'un assistant maternel agréé.

## « A SAVOIR »

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg, peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.



Juvisy GRAND PARIS

# LIVRET D'ACCUEIL DE LA Petite Enfance VILLE DE JUVISY



Juvisy GRAND PARIS

# Inscription EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE



Les structures Petite Enfance municipales accueillent les enfants juvisiens de 10 semaines à l'entrée en maternelle.

## • QUI CONTACTER ?

- ✓ L'Espace Marianne (guichet unique) : les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en crèche – 01 69 12 50 00
- ✓ Le service Petite Enfance : il gère les structures Petite-Enfance et le suivi des dossiers. Il est joignable par téléphone – 01 69 12 32 49 – [service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr](mailto:service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr)

Il organise des réunions d'information tous les deux mois (le 1<sup>er</sup> mardi d'octobre à juin)

## • QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

- ✓ **Accueil régulier**  
Les enfants sont accueillis sur des horaires et jours fixes. Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

Structure	Type de structure	Localisation	Horaires
<b>Multi-accueil Korczak</b> 25 places	Structure collective qui assure à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	7h30-18h30
<b>Multi-accueil Colombine</b> 60 places		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy Quartier Seine	7h30-19h 8h-18h
<b>Multi-accueil Pierrot</b> 20 places			
<b>Micro-crèche Fée Clochette</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans	1 bis rue Montenard Quartier Centre	8h-18h
<b>Micro-crèche Peter Pan</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus d'1 an		8h-18h
<b>Crèche Familiale</b>	Accueil au domicile des Assistantes Maternelles employées municipales. Chacune accueille 1 à 3 enfants et s'inscrit dans un travail d'équipe avec les encadrants de la crèche. Des séances de jardin d'éveil, organisées par l'éducatrice de jeunes enfants, ont lieu pour les enfants de la crèche âgés de 2 à 3 enfants.	Toute la Ville (Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	7h15-18h45

## ✓ **Accueil occasionnel**

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent en moyenne 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

**Ce mode d'accueil correspond plutôt aux parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.**

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

Structure	Type de structure	Localisation	Horaires
<b>Multi-accueil Korczak</b> 25 places	Structure collective qui assure à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	9h-17h
<b>Multi-accueil Colombine</b> 60 places		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy Quartier Seine	9h-17h 9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h
<b>Multi-accueil Pierrot</b> 20 places			
<b>Micro-crèche Peter Pan</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus d'1 an	1 bis rue Montenard Quartier Centre	9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h

## • COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite Enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne et sur le site internet de la Ville. Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne avec les pièces suivantes :

### 1- Pour un enfant qui est né :

- ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile

### 2- Pour un enfant à naître :

- ✓ Certificat de grossesse
  - ✓ Justificatif de domicile
- + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
- ✓ Formulaire de confirmation de naissance
  - ✓ Acte de naissance
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).

## • ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette

commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.

## TARIFS EN STRUCTURE EN PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

Multi-accueils		crèche familiale et micro-crèches	
1 enfant à charge	0.06%	1 enfant à charge	0.05%
2 enfants à charge	0.05%	2 enfants à charge	0.04%
3 enfants à charge	0.04%	3 à 5 enfants à charge	0.03%
4 à 7 enfants à charge	0.03%	6 à 8 enfants à charge	0.02%
8 enfants à charge	0.02%		

# Les autres MODES DE GARDE



Que faire si je n'ai pas obtenu de place dans une des structures d'accueil municipales ? D'autres possibilités s'offrent à vous pour faire garder votre enfant :

## • RECRUTER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur).

## • RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE (EMPLOI D'UNE PERSONNE À DOMICILE)

Plusieurs possibilités :

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'Etat (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place des tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

### Educazen

2, rue Montenard  
Tél. 01 69 21 84 20

### Family sphère

Agence Essonne Est  
60, allée des Champs-Élysées  
91042 EVRY  
Tél. 01 60 87 67 66

### AZ Home Services

Immeuble Le Miroir  
Avenue Blaise Pascal  
91420 MORANGIS  
Tél. 01 60 49 00 66

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.

- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

- ✓ Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde :

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) / [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

